

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2026

20h30 – Date de convocation : 16 mai 2026

20h : Intervention préalable : Elodie PETITBOUT,
chargée de mission « développement économique et attractivité » (CCPU)

Séance publique	Séance de travail
– Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026 – Renouvellement de la CCID – Désignation des délégués CCPU et ASPU – Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO) – Délégations au Maire (précisions) – Créances éteintes et admissions en non-valeur – Acquisition d'un tracteur – Prestation de fauchage – Contrat de location de la salle des fêtes – Consultation Orano / mine de St-Priest-la-Prugne – Motion de soutien à la FNCCR (SIEL-TE Loire)	– Informations et questions diverses

Conseillers municipaux	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Lorraine ROUX	X		
Pierre BUTIN	X		
Sylvie BUTIN	X		
Gérard WILLENBUCHER	X		
Yolande RODAMEL	X		
Éric FONTANAY	X		
Magali PETIBOUT	X		
André SAHUC	X		
Virginie RODAMEL	X		
Gauthier PETIBOUT	X		

Secrétaire de séance : Virginie RODAMEL

Intervention préalable : développement économique - CCPU

En ouverture de séance, Élodie PETITBOUT, chargée de mission « développement économique et attractivité » à la Communauté de communes du Pays d'Urfé, présente aux élus, les missions du service unifié Économie-Emploi, intervenant sur les 23 communes des deux intercommunalités : Vals d'Aix et Pays d'Urfé.

Le service se positionne comme interlocuteur unique pour les acteurs économiques, dans une logique de bassin d'emploi : accompagnement des entreprises (création, développement, transmission, difficultés), gestion du foncier économique, appui aux communes sur leurs projets et animation territoriale.

Quelques repères présentés pour le territoire : environ 2 240 actifs, 936 établissements fin 2025 (dont une majorité d'entreprises individuelles) et une dynamique de création positive. Deux sites fonciers sont gérés par la CCPU : la zone d'activité à St Romain (terrains encore disponibles) et les anciens bâtiments Doron (laboratoire agroalimentaire avec chambres froides à la location) à Cherier.

Plusieurs dispositifs concrets sont rappelés : une aide à l'investissement cofinancée avec la Région pour les commerçants et artisans, l'espace de coworking « Urfécowork », la plateforme Urféco (annuaire et agenda des acteurs locaux), un site emploi et un minibus électrique (Région) prêté aux associations.

Les élus remercient l'intervenante pour la clarté de cet exposé, particulièrement utile aux nouveaux membres du conseil.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est soumis à l'approbation des élus. Aucune remarque n'est formulée.

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commune doit transmettre à la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) une liste de 24 contribuables, parmi lesquels seront désignés 6 commissaires titulaires et 6 suppléants ; le Maire en est membre de droit.

La liste a été complétée par appel à volontaires (Illiwap) et sollicitations directes ; elle intègre des commissaires sortants reconduits et de nouveaux volontaires. Les membres proposés doivent faire partie des rôles d'imposition locale (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, CFE).

Renouvellement de la CCID

La liste de 24 noms à proposer à la DDFiP est validée à l'unanimité.

Désignation des délégués CCPU et ASPU

Les commissions intercommunales ayant été mises en place, le conseil désigne ses représentants. Le rôle de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), créée à l'occasion du transfert des compétences eau et assainissement, est rappelé : l'essentiel des travaux est réalisé, la commission n'ayant vocation à être réactivée qu'en cas de nouveau transfert.

ASPU (Avenir Santé en Pays d'Urfé) est une association – indépendante de la CCPU - à l'échelle du territoire qui sollicite un représentant par commune.

Instance	Titulaire	Suppléant(e)
Commission Voirie (CCPU)	Pierre BUTIN	André SAHUC
Commission Déchets (CCPU)	André SAHUC	Éric FONTANAY
CLECT (CCPU)	Pierre BUTIN	Lorraine ROUX
Avenir Santé en Pays d'Urfé	Yolande RODAMEL	Magali PETIBOUT

Désignation des délégués CCPU et ASPU

Adoptée à l'unanimité.

Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)

Bien que son activation reste improbable au regard des seuils des marchés publics (216 000 € HT pour les fournitures et services, 5 404 000 € HT pour les travaux), la constitution d'une CAO est obligatoire. Pour une commune de cette taille, elle est composée du Maire, président de droit, de 3 membres titulaires et 3 suppléants, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Une liste unique étant présentée.

Titulaires	Suppléants
Gauthier PETIBOUT	Gérard WILLENBUCHER
Pierre BUTIN	Sylvie BUTIN
Virginie RODAMEL	Éric FONTANAY

Constitution de la commission d'appel d'offres

Liste adoptée à l'unanimité.

Délégations du conseil municipal au Maire — précisions

Par courrier du 4 mai 2026, le contrôle de légalité a relevé que la délibération du 10 avril autorisant le Maire à solliciter des subventions « dans les conditions fixées par le conseil » ne précisait pas suffisamment les limites de la délégation, contrairement aux exigences de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Les plafonds avaient été renseignés pour les dépenses, alors qu'il s'agit ici de recettes.

Il est proposé d'autoriser le Maire à demander, auprès de tout organisme financeur, l'attribution de subventions au profit de la commune pour les projets inscrits au budget ou validés en conseil, dans la limite d'un montant sollicité de 50 000 € HT par opération.

Modification de la délégation relative aux demandes de subventions

Adoptée à l'unanimité.

Créances éteintes et admissions en non-valeur

Le Maire rappelle la distinction entre l'admission en non-valeur (recouvrement compromis, la commune demeurant juridiquement créancière) et la créance éteinte (effacement définitif imposé par une décision judiciaire, sans recouvrement possible).

La DGFIP a transmis une créance éteinte correspondant à des impayés de cantine de 2024, faisant suite à une procédure de surendettement avec effacement de dettes.

Cette somme, déjà provisionnée au budget, devient donc une dépense pour la commune.

Admission en créance éteinte

Le conseil acte l'admission en créance éteinte d'un montant de 28,05 € (cantine 2024). Adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'un tracteur

Un élément nouveau modifie la réflexion : à la suite d'une prise de contact, la nouvelle équipe municipale de St Romain d'Urfé se montre favorable à une mutualisation de son matériel (un modèle SAME similaire à celui envisagé). Son conseil municipal doit se prononcer prochainement. Il est proposé de suspendre la procédure d'achat le temps d'étudier cette piste.

Acquisition d'un tracteur

Le conseil approuve à l'unanimité la suspension de la procédure d'achat. Une réunion de travail sera organisée avec les élus de St Romain d'Urfé pour étudier les modalités d'une mutualisation, une fois leur conseil municipal saisi.

Prestation de fauchage

Pierre BUTIN a recueilli des devis auprès des entreprises MARCON (75 €/h) et DERUE (55 €/km), auxquels s'ajoute une proposition spontanée de Raphaël BUTIN (50 €/h, avec l'utilisation de l'épareuse communale).

La passe de printemps représente une intervention de sécurité plus légère que celle d'automne. Le conseil échange longuement sur la comparaison des offres. Les élus relèvent l'intérêt de confier la prestation à un intervenant de la commune, disponible au bon moment et connaissant bien le territoire.

Prestation de fauchage de printemps

Le conseil décide à l'unanimité de confier la prestation à Raphaël BUTIN, solution jugée la plus pertinente. L'intervention sera planifiée courant juin.

Contrat de location de la salle des fêtes

Dégradations constatées après la marche du 1er mai

L'état des lieux suite à la manifestation a révélé des dégradations sur le revêtement de trois tables (achetées en 2024).

Le contrat prévoit un tarif forfaitaire unique de 150 € par table. Considérant qu'il s'agit d'un préjudice plus esthétique que structurel, la commission a proposé de ne retenir qu'une seule table pour l'état des lieux.

L'ACCA, organisatrice, comprend le principe mais a sollicité l'avis du conseil au regard de l'important investissement bénévole consenti pour la marche, ainsi que des frais portés par l'association (dont 260 € de matériel pour la réparation bénévole du barnum collectif).

Le conseil souligne la nécessité d'avoir une règle juste, cohérente et applicable à tous les locataires, sans pour autant pénaliser une association très impliquée dans la vie communale. Le conseil confirme la position de la commission.

Facturation des tables endommagées

Le conseil confirme la facturation d'une seule table à l'association, au tarif de 150 €.
Adoptée à l'unanimité.

Mise à jour du règlement et de la grille tarifaire

La commission (Sylvie BUTIN, Gauthier PETIBOUT, Éric FONTANAY, Lorraine ROUX) propose plusieurs évolutions, suite à son travail en commission en date du 9 mai :

- **Forfait « table endommagée mais fonctionnelle »** : retenue de 50 €, distincte du remplacement complet.
- **Suivi des dégradations** : une fiche annexée à l'état des lieux recensera l'état de chaque table (à la manière d'une location de véhicule) ; elle sera signée avec l'état des lieux entrant.
- **Actualisation des tarifs** : suite à la réception des devis actualisés, il est nécessaire de réviser le tarif de remplacement des tables à 210 € la table (achat par lot de 4) en lieu et place du forfait de 150 €.
- **Tarif « habitant » étendu** : il sera désormais appliqué aux ascendants et descendants directs des personnes habitant la commune, afin de tenir compte des situations fréquentes de location par l'intermédiaire de la famille et de l'investissement des bénévoles associatifs.
- **Toiletage du règlement** : ajout de clauses principalement sur les nuisances sonores et les dispositifs pyrotechniques.

Sécurité des issues de secours. À la suite d'un exemple survenu dans une autre commune (véhicule stationné devant une issue de secours), le conseil retient le principe d'une signalisation et/ou de protections physiques (marquage au sol, potelets) pour garantir le dégagement permanent des issues. La question des dispositifs d'évacuation et d'alarme sonore de la salle sera également instruite.

Modification du règlement et de la grille tarifaire de la salle des fêtes

Les principes de modification ci-dessus sont validés à l'unanimité.

Consultation publique sur le projet Orano, St Priest la Prugne

Le Maire présente, pour information, le projet de réaménagement de l'ancienne mine d'uranium de St Priest la Prugne. Le site, fermé au public et classé ICPE, recouvre d'une lame d'eau environ 1,4 Mt de résidus d'exploitation ; ce mode de protection, unique en son genre, n'assure pas durablement

la sécurité du site (fragilité de la digue classée « grand barrage », épisodes climatiques extrêmes – pluies intenses ou sécheresse, traitement des eaux). Un arrêté ministériel met Orano en demeure de réaliser des travaux. Le projet ainsi développé prévoit le pompage et le traitement d'environ 800 000 m³ d'eau, l'arasement de la digue, la création d'un lit pour la Besbre et le recouvrement des résidus avec ces matériaux solides. Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 6 ans, à partir de 2027.

La consultation publique est ouverte du 10 avril au 10 juillet 2026, avec une seconde réunion publique à Saint-Priest le 30 juin. La commune, hors du périmètre de consultation obligatoire, n'est pas appelée à délibérer mais peut néanmoins formuler un avis. Plusieurs points de vigilance sont identifiés : surveillance du radon, pérennité de l'alvéole de stockage face à la durée de vie des radionucléides, risque d'érosion lié au nouveau tracé de la Besbre, etc. Les élus s'étonnent qu'il n'y ait pas d'analyses contradictoires par des cabinets indépendants.

Consultation Orano

Le conseil retient le principe de déposer une motion dans le cadre de la consultation. Celle-ci sera rédigée à partir des points de vigilance, coordonnée avec la commune de St Priest la Prugne et la CCPU, puis finalisée et soumise au vote lors du prochain conseil.
Accord de principe à l'unanimité.

Motion de soutien à la FNCCR (SIEL-TE Loire)

Par courrier du 10 avril 2026, le SIEL-TE Loire sollicite le soutien des communes face à un projet de décentralisation (annoncé le 24 novembre 2025) qui ferait des départements les chefs de file des réseaux de proximité. Le Maire rappelle le rôle du SIEL, syndicat au sein duquel les communes sont représentées.

Le conseil est invité à réaffirmer le rôle des communes, à demander au Gouvernement de renoncer à ce projet de loi, et à préserver les moyens des syndicats tels que le SIEL.

Motion de soutien à la FNCCR / SIEL-TE Loire

Adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DE TRAVAIL — informations, suivi et questions diverses

Réunion cantonale et financements

Lorraine ROUX et Pierre BUTIN ont participé à la réunion cantonale du 7 mai à Pouilly-les-Nonains. Devant la situation financière délicate du Département, les appels à partenariat sont suspendus. Pour mémoire, la commune avait deux dossiers en cours d'instruction (la scierie et la maison Georges).

Les financements obtenus se répartissent ainsi :

- Enveloppe territorialisée : 50 000 € fléchés sur la scierie (reprise du budget prévu sur l'AAP Bibliothèque) ; aucune aide sur les deux logements PMR
- Enveloppe solidarité : 7 000 € (plafond) pour l'extension du local communal
- Enveloppe voirie : environ 30 000 € maintenue via la CCPU.

Le Maire précise que l'enveloppe territorialisée 2027 est déjà allouée et que la participation départementale sur la voirie semble fragile pour les années futures.

Bâtiments — Maison Georges (PMR)

La commission du 11 mai (Pierre BUTIN, Gauthier PETIBOUT, André SAHUC, Lorraine ROUX) a examiné la réhabilitation en deux logements PMR, dont l'avant-projet sommaire (Pamtoes) est chiffré à 191 337 € HT (avec un projet volontairement ambitieux au stade de la sollicitation des cofinancements).

Le financement départemental ayant été refusé, le projet doit être repensé. Une nouvelle piste d'accompagnement par le SIEL est à étudier : dans le cadre de son plan de soutien à la rénovation énergétique, le syndicat peut prendre en charge 80 % les études techniques et thermiques ainsi que la prestation d'AMO afférente, sous condition de réalisation des travaux.

Bâtiments — extension du local communal

La commission du 11 mai a également étudié l'extension du local communal : devis de 20 800 € HT à retravailler. Il convient d'anticiper la démolition de la scierie et d'identifier un plan d'attente le temps de l'avancement du dossier. Il est important de bien définir le besoin en termes d'espaces (tracteur ou non, etc.).

Bâtiments — énergie et équipements

Le bilan énergétique annuel du SIEL, réalisé avec M. Coffy (rendez-vous du 12 mai avec Pierre BUTIN, Eric FONTANAY et Lorraine ROUX) suggère plusieurs pistes d'économies : limitation de la puissance souscrite à la salle des fêtes (abonnement de 36 kW), gestion du chauffe-eau de 300 L en chauffe permanente et surveillance des consommations à l'école. Une étude plus fine et des préconisations sont attendues suite à un nouveau rendez-vous sur site le 29 juin.

Une demande de mise à jour des DPE est par ailleurs engagée pour les deux logements de l'école. En effet, à la suite d'une évolution des critères de notation, la mise à jour pourra être faite sans nouveau diagnostic via le site de l'ADEME.

Plan d'eau, pétanque et buvette

L'installation de toilettes sèches près du boulodrome couvert est demandée (les WC de la salle des fêtes étant peu accessibles depuis le bas du site). Le sujet est traité conjointement avec la commission tourisme.

L'association de pétanque s'interroge sur la possibilité de louer la buvette à l'année. Le Maire rappelle que l'accès est actuellement basé sur une convention de mise à disposition (prioritaire le mercredi). Le conseil considère qu'un bâtiment communal a vocation à servir l'ensemble des usagers. Par ailleurs, le projet de réaménagement du plan d'eau n'étant pas encore défini, il semble délicat d'avancer dans ce sens à court terme. Il est rappelé que les éventuels aménagements doivent être réalisés par la commune. Une rencontre avec l'association pourra être organisée afin de définir s'il est nécessaire d'apporter des évolutions au fonctionnement actuel.

Concernant l'alimentation électrique de la buvette, aujourd'hui sommaire, plusieurs hypothèses :

- un renforcement supposerait une extension de réseau à chiffrer avec Enedis (rendez-vous avec M. REYNAUD – SIEL, le 20/05, Pierre BUTIN, Eric FONTANAY, Lorraine ROUX)
- une solution intermédiaire avec un nouveau câble depuis la salle des fêtes, à étudier avec un électricien
- la location d'un groupe électrogène reste une alternative pour des besoins ponctuels.

Voirie

L'enveloppe voirie d'environ 30 000 € est confirmée via le mécanisme de redistribution de la CCPU. À la suite de la visite préalable des sites par les élus de la commune et du rendez-vous avec Laure BLANCO, EIFFAGE, Pierre BUTIN et Serge GOULFERT, le programme 2026 est ajusté pour prendre en compte de nouvelles priorités, tout en restant dans l'enveloppe :

- Nouvelle zone : la réfection de la route des Faures (portion entre La Brosse et Les Faures), prioritaire au regard de son état, est estimée à environ 18 000 €
- La route des Salles, la bordure de la patte d'oie de Chancelier et une reprise localisée au Pialon sont maintenues
- Les chantiers de Maisonseule et de la Croix-du-Pommier sont reportés.

L'application d'enrobés à froid est suspendue à l'acquisition du tracteur.

Voirie forestière

André SAHUC rend compte de l'état des lieux réalisé le 30 avril à la Croix du Pommier avec CFBL, en présence de Pierre BUTIN et Serge GOULFERT.

Plusieurs chemins sont dégradés à la suite de chantiers de débardage, et un signallement de haie arrachée est relevé aux Grands Marais. Le conseil souhaite étudier, avec l'appui d'une assistance juridique, les leviers d'action afin d'avoir plus de fluidité dans la gestion de ces suivis laborieux. André SAHUC prendra rendez-vous avec un exploitant forestier pour lui faire part des besoins de remise en état suite à leurs interventions.

Espaces verts et patrimoine

Serge GOULFERT est intervenu pour l'entretien autour du plan d'eau.

La structure du plongeoir montre plusieurs signes de fragilité. La bonde de fond y serait néanmoins adossée. Un accès interdit y a été replacé. Les solutions de réparation sont à étudier.

Un arbre situé dans le talus doit être abattu et évacué. André SAHUC se propose de s'en charger avec Serge GOULFERT.

Côté patrimoine, Gérard WILLENBUCHER se propose d'animer le pilotage du sujet en lien avec Gauthier PETIBOUT.

La cabane du Maquis a de nouveau été vandalisée (vitres cassées à nouveau, un devis de remplacement en plexiglass s'élève à 234 € TTC pour 8 emplacements). Sur proposition de Gérard, il est décidé de la laisser en l'état durant l'été pour observer l'évolution des dégradations. La pose d'un panneau d'information expliquant la préservation du site est maintenue et sera coordonnée avec la commission tourisme, plusieurs sites nécessitant par ailleurs de la signalétique.

Bois — droit de préférence

Par courrier de Maître Nion du 4 mai 2026, la commune est informée de la vente de trois parcelles boisées (Le Pialon, Dole), d'une contenance de 1 ha 04 a 15 ca. La commune dispose, au titre des articles L. 331-24 et suivants du Code forestier, d'un droit de préférence à exercer avant le 6 juillet 2026. La décision sera prise en juin, après examen du plan cadastral et avis des commissions Forêt et Patrimoine sur l'intérêt communal (cohérence forestière, accès).

École et personnel

Une nouvelle réunion à la sous-préfecture est fixée au 3 juin ; Sylvie BUTIN et Lorraine ROUX y participeront. Le conseil d'école du 3^{ème} trimestre est programmé le 16 juin ; Sylvie BUTIN et Virginie RODAMEL seront présentes.

Concernant le personnel, Christine ROUX est prolongée en arrêt maladie. Son remplacement se poursuivra par avec des heures complémentaires, y compris à la rentrée de septembre si nécessaire.

CCAS

Le contrat de Jérôme Arnaud sera retourné signé ; la commune ne cochera pas l'option de publicité dans son circuit de communication, l'animation s'adressant prioritairement aux habitants de la commune et des environs proches.

Une réunion du CCAS est fixée au 1er juin à 19h30.

Communication

La commission communication s'est réunie le 27 avril (Virginie RODAMEL, Magali PETIBOUT, Eric FONTANAY, Yolande RODAMEL, Lorraine ROUX). L'équipe du Chausseterroir s'est quant à elle réunie le 20 mai (Virginie RODAMEL, Magali PETIBOUT, Eric FONTANAY, Yolande RODAMEL, Catherine GEORGES, Pascale CHARRET, Annick TREILLE, Sylvie BUTIN et Lorraine ROUX).

La priorité est de retrouver de la régularité sur les communications papier. Ainsi le bulletin paraîtra trois fois par an, dans un format constant de 12 pages, avec une première réédition en juin.

Le conseil décide de moderniser le logo de la commune et de lancer un sondage auprès des habitants, via le prochain bulletin, pour choisir parmi plusieurs propositions.

Projet scierie / tiers-lieu

Le financement est validé au niveau du Département (dossier « rapatrié » sur l'enveloppe territorialisée), confirmé également par écrit par le sous-préfet, avec un passage en commission DETR le 8 juin. Une actualisation des prix sera à prévoir suite à la consultation des entreprises.

Le démarrage des travaux est donc envisageable à l'automne. Un constat avant / après démolition sera réalisé au titre de la mitoyenneté.

Une étude du potentiel photovoltaïque réalisée par le SIEL vient d'être rendue.

Un point d'avancement plus détaillé est à programmer en commission en juin.

80 ans de la commune (2027)

La commission a fait un premier point le 27 avril (Magali PETIBOUT, Pierre BUTIN, Yolande RODAMEL, Eric FONTANAY, Virginie RODAMEL, Lorraine ROUX). Une seconde réunion s'est tenue le 11 mai en présence des représentants des associations.

Il est décidé de dissocier l'anniversaire de la commune de celui du Comité des fêtes, mais de néanmoins se regrouper sur le week-end de la fête patronale. La célébration des 80 ans, aura lieu le dimanche 11 juillet 2027 dans le bourg, avec le concours des associations.

Plusieurs pistes sont explorées : repas du midi et du soir, défilé de chars, jeux intervillages avec St Romain d'Urfé, animations, etc.

La prochaine réunion avec les associations est fixée au 6 juillet.

Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU)

Le conseil communautaire du 30 avril a voté le budget sans hausse des taxes.

Le rendu du projet « Petites Merveilles » avec les scolaires (dans le cadre de la convention EAC – Education aux Arts et à la Culture) se tiendra le 29 mai à Champoly.

Les ateliers nature, pour les plus de 60 ans, en partenariat avec Madeleine Environnement, sont programmées. Le sujet sera transmis au CCAS, pour assurer sa diffusion.

Une première réunion dans le cadre de la médiation sur le financement du service déchets s'est tenue le 11 mai. Une seconde réunion est programmée en juillet.

L'AG constitutive d'Urfélec (structure gérant la boucle locale d'énergie) aura lieu le 3 juin.

Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde (SMEB)

Le comité syndical d'installation s'est tenu le 29 avril.

Un courrier d'information a été transmis aux habitants avec notamment les nouveaux contacts.

Le retour de l'étude hydrogéologique a été transmis aux élus. Aucun transfert n'a pu être identifié entre la zone du chantier et le captage principal. Néanmoins, cela ne garantit pas que le chantier ne présente aucun risque. Des mesures de prévention seront nécessaires.

Engie sera invité à présenter le projet éolien d'Arconsat en préambule d'un prochain conseil.

Divers

Gauthier PETIBOUT a organisé une réunion avec les agriculteurs ce matin en mairie, dans le cadre de l'enquête pastorale proposée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et menée par Auvergne Estives. Il s'agit dans un premier temps de faire un recensement. Des financements pourraient être ouverts pour les professionnels et les collectivités afin de préserver ces milieux.

Une procédure de consultation Enedis (au Noyer) sera transmise à la commission voirie.

Le PNR Livradois-Forez a transmis plusieurs dates :

- un comité de pilotage randonnée le 4 juin,
- un webinaire de présentation le 15 juin
- son AG le 7 juillet.

La MARPA tient son AG le 3 juillet et lance un appel à la solidarité des communes en raison d'un déficit important annoncé pour cette année. Il est également possible de « en nature » ; Yolande RODAMEL fera un retour plus détaillé sur la situation.

La commission de contrôle des listes électorales a été mise à jour : Jean GOUTORBE et Michel GIRIN ont confirmé leurs engagements, Annick TREILLE et Roger BUTIN seront désormais suppléants.

Un câble a été endommagé mercredi à Chancelier, il a fait l'objet de déclarations via les outils à disposition de la mairie (THD42 / Orange). Des problèmes de connexion ont été signalés à Moussé notamment.

L'association pour la Renaissance d'Urfé a sollicité l'avis de la commune l'année dernière pour l'organisation d'un concert « flottant » au plan d'eau le 7 août prochain. La précédente équipe a validé ce projet avec des réserves quant au niveau d'eau notamment. L'association AIRPUR (Association Intercommunale pour le Rayonnement du Pays d'Urfé) soutient cette animation. Les associations de la commune peuvent s'associer à cette manifestation en se rapprochant de Renaissance d'Urfé ; l'information leur a été communiquée le 27 avril dernier. Il s'agit en effet de mobiliser des bénévoles pour gérer notamment le parking et les accès (entrée payante).

Sécurité : feux d'artifice (courrier SDIS)

Un courrier du SDIS modifie la prise en charge des feux d'artifice : à compter de 2026, la mise à disposition des moyens de sécurité du SDIS pour les feux d'artifice devient payante (forfait de 641 €), l'organisateur devant désormais prévoir les moyens de première intervention en lien avec l'artificier. Toute demande de mise à disposition doit être adressée au directeur du SDIS de la Loire deux mois avant l'événement.

Le conseil note l'importance du feu d'artifice prévu cette année et la nécessité de le déclarer en préfecture.

Agenda et dates retenues

Apéritif de la fête patronale : dimanche 12 juillet 2026 à partir de 11h.

Réunion du CCAS : 1er juin à 19h30.

Prochain conseil municipal : vendredi 12 juin 2026.

Autres échéances : conseil communautaire CCPU (28 mai), Petites Merveilles à Champoly (29 mai), comité syndical SIEL (8 juin), conseil d'école (16 juin), AG MARPA (3 juillet), préparation des 80 ans avec les associations (6 juillet).

Au niveau associatif : concours de pêche et de pétanque – St Hubert (23 mai), pique-nique du groupe décors (30 mai), atelier œnologie – Bibliothèque (5 juin), atelier mémoire – Bibliothèque (6 juin).

Fin de séance : 2h00

Chausseterre, le 22 mai 2026

Lorraine ROUX, Maire



Virginie RODAMEL, Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Virginie RODAMEL, the secretary of the meeting.